

L'AI Act permet-il de protéger contre les dérives de l'intelligence artificielle ?

Entretiens : **Nidal Taibi**

Yves Poullet,
directeur du Centre
de recherches informatique
et droit (Crid) et recteur
de l'UNamur.

Le 14 juin, le Parlement européen a adopté l'AI Act, large législation visant à réglementer l'intelligence artificielle (IA) au sein des pays membres de l'Union.

Les mesures de l'AI Act vous semblent-elles à la hauteur des enjeux – éthique, politique et technologique – posés par l'IA ?

Même si l'on reste dans l'inconnu pour la mise en pratique de ce règlement dit AI Act, la réponse est plutôt oui depuis les modifications apportées par le Parlement européen. Ainsi, par exemple, le respect des valeurs éthiques définies par le groupe d'experts a été introduit comme une obligation pour tout système IA. Aussi, l'obligation d'évaluation réservée jusqu'à présent aux producteurs de systèmes IA – comme par exemple Clearview pour la reconnaissance faciale – a été élargie à ceux qui uti-

lisent à titre professionnel les systèmes d'IA (la police, les banques...). L'enjeu politique est bien de disposer d'une souveraineté dans les règles et le développement d'une industrie de l'IA. Il est également de permettre une réelle discussion des enjeux de ce développement et ce, autour d'un « forum consultatif » européen, sorte d'Office of Technology Assessment, chargé de réunir des représentants des différents intérêts (consommateurs, associations civiles de citoyens, syndicats, chercheurs, administrations, etc.) pour discuter des enjeux de l'IA ou de certaines applications comme la voiture intelligente ou les robots conversationnels.

Avec l'AI Act, l'UE a-t-elle trouvé le bon équilibre entre l'autoritarisme de la Chine et le quasi-« laisser-faire » des Etats-Unis en matière de gestion du marché de l'IA ?

C'est toute l'ambition européenne : imposer sa « troisième voie » définie autour de deux valeurs : « excellence et confiance ». L'excellence est à chercher en particulier dans l'appui financier consacré à des programmes de recherche et aux start-up. La confiance du citoyen dans l'IA doit dériver du respect du principe de précaution et

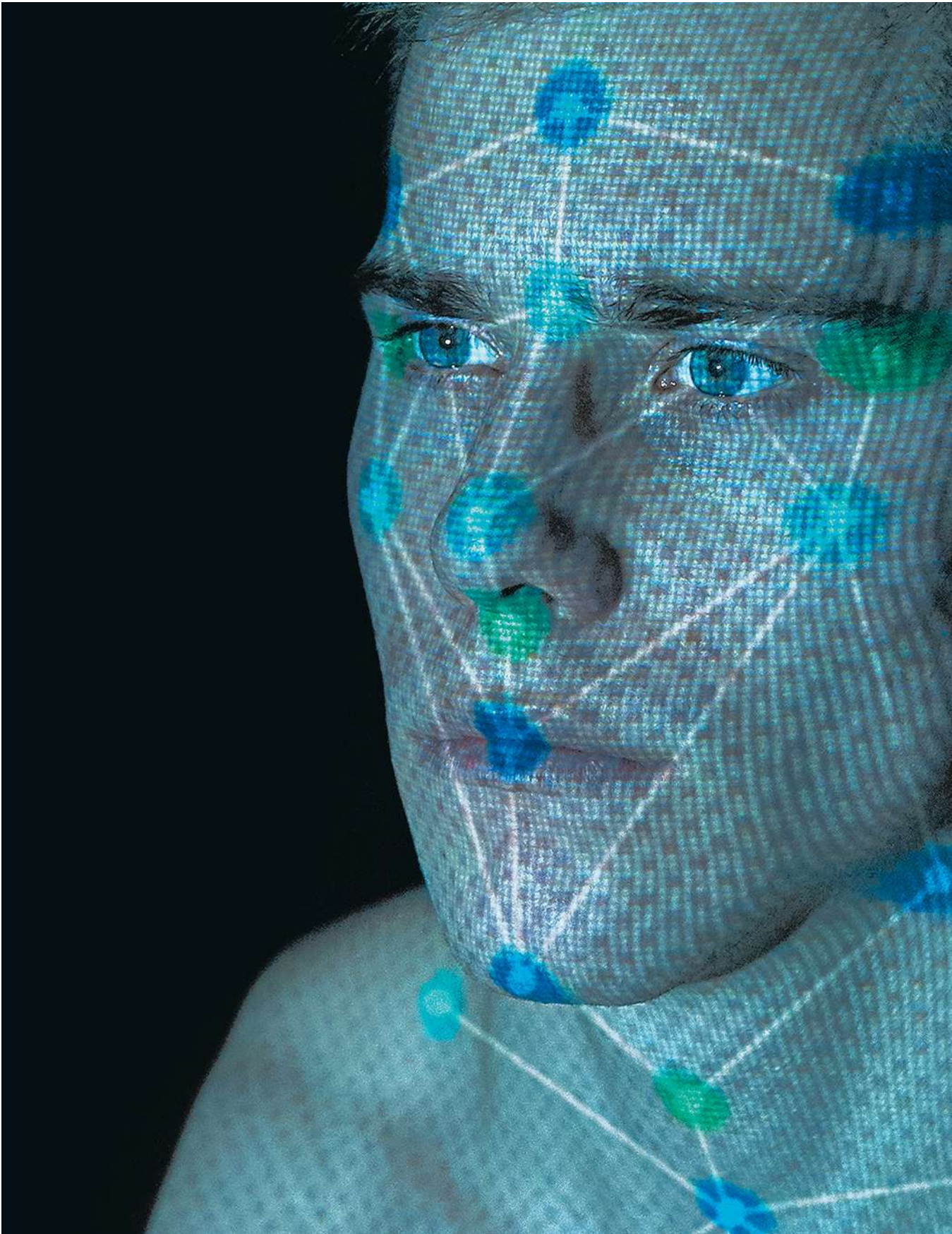
des valeurs éthiques. Ne nous mentons pas. Derrière ces mots, se cache la volonté européenne de ne pas rater son entrée dans le marché que permettra la révolution numérique représentée par l'IA.

L'AI Act suffira-t-il pour réussir cette entrée dans le marché international ?

Cette ambition se réalise non par le seul AI Act mais se conjugue à de nombreux textes qui accompagnent cette stratégie de la troisième voie, des textes comme le Digital Services Act (DSA) et le Digital Markets Act, qui entendent limiter la puissance des géants du Net afin de garantir un Internet plus propre et un marché plus transparent et respectueux des intérêts des autres acteurs, et d'autres comme le Data Act et le Data Governance Act, qui garantissent un meilleur partage des données et donc la constitution en Europe de mégadonnées qui permettront l'émergence de systèmes d'intelligence artificielle.

Comment s'assurer que les géants du Net respecteront ces réglementations ? Twitter s'est retiré, il y a quelques semaines, du Code de bonnes pratiques de l'UE contre la désinformation en ligne...

La question du respect de la réglementation ...



... par les grands acteurs du Net est difficile. Certes il y a une loi, ce qui n'était pas le cas dans la décision de Twitter qui, de toute façon, devra respecter le DSA. Sans doute que cela ne suffit pas, et tout dépendra de plusieurs points : qui contrôle ? , avec quels moyens ? , quels recours ? . Sur ce dernier point, le texte est muet dans l'attente du règlement sur la responsabilité de l'IA.

L'AI Act adopte une approche proportionnée selon quatre niveaux de risques, des plus minimes aux plus élevés. Que pensez-vous de cette approche ?

L'AI Act repose en effet sur une approche fondée sur les risques et propose des dispositions adaptées à chaque niveau de risque, ce qui tranche avec des règlements comme le RGPD (*NDLR : Règlement général sur la protection des données*) qui, sauf rares exceptions, s'applique à tout traitement. Il faut souligner que les risques pris en compte ne sont pas uniquement ceux liés à nos libertés individuelles (liberté d'expression et vie privée, par exemple) ni les dommages financiers et physiques encourus par chacun de nous (comme le refus d'un crédit ou la chute d'un drone). Il y a aussi les risques de discrimination ou d'injustice sociale et, enfin, les atteintes sociétales à notre environnement, à notre démocratie (la manipulation y compris lors des élections, la polarisation des opinions et à la règle de droit).

Avant l'application effective de ce texte en 2026, la commissaire européenne Vera Jourova, chargée des Valeurs et de la transparence, prévoit un Code de bonne pratique. Vous semble-t-il à la hauteur des enjeux ?

Les défis sont immédiats et il est donc urgent de ne pas attendre. Les autorités européennes ont montré leur capacité de réaction rapide. Quelques mois après l'arrivée sur le devant de la scène de la question des intelligences génératives, avec ChatGPT, elles intégraient des dispositions dans le texte voté par le Parlement le 14 juin. Cela dit, même si j'ai un a priori contre une délégation trop forte de la régulation aux acteurs, il est difficile, à l'heure actuelle, de connaître le contenu et les modes opératoires et de sanctionner de ce Code de bonnes pratiques. Simplement, je note que l'essai de renvoyer à une autorégulation de la lutte contre la désinformation, en 2018, a été un échec. Et qu'il a fallu, dès 2021, revoir le texte pour renforcer le contrôle par les autorités



Yves Poulet
« L'AI Act est à la hauteur des défis que nous pose l'IA. »



Hugues Bersini
« Je reste très sceptique quant à la manière de mettre un terme aux effets nuisibles de l'IA. »

publiques et son contenu et, dans la foulée, mettre sur pied un texte législatif : le Digital Services Act.

Certains observateurs estiment que cette régulation risque de défavoriser les acteurs européens face aux acteurs américains non contraints de composer avec une régulation aussi stricte...

La réticence des entreprises est facile à comprendre. Cependant, elle ne tient pas compte de trois points : le premier est que le marché européen est protégé de l'« envahisseur » qu'il soit chinois, américain ou autre ; le deuxième : la procédure et le certificat de conformité risquent demain d'être un atout dans la concurrence internationale à l'heure où les risques liés à l'IA sont largement connus des populations ; un troisième argument tire sa force du précédent qu'est le RGPD, sujet aux mêmes critiques et qui semble désormais devenir un standard international à tel point que, pour la première fois, le congrès américain est saisi d'une loi générale « Privacy ». Par ailleurs, la proposition permet des « innovations » même hors du cadre réglementaire, à condition d'être encadrées dans des législations « bac à sable », soit des législations promouvant des innovations à risque mais sous contrôle des expériences et obligation de rapporter le résultat des expériences. Enfin, les PME sont exemptées de nombre d'obligations.

Hugues Bersini,
professeur d'informatique à l'ULB.

L'efficacité et les effets de la législation divisent parmi les chercheurs. Encore lacunaire estiment les uns, suffisamment solide rétorquent les autres.

L'AI Act vient d'être adopté. Comment le jugez-vous globalement ?

Je ne doute nullement que certaines utilisations de l'IA peuvent s'avérer nuisibles pour l'homme : manipulation, falsification, ciblage, réalités alternatives, viol des droits d'auteur et tant d'autres... Mais je reste très sceptique quant à la manière de y mettre un terme ou, du moins, d'en limiter les effets négatifs. Une de mes préoccupations majeures est comment réussir à séparer les utilisations malveillantes de leurs contraires.

Faites-vous allusion aux effets nuisibles des algorithmes que vous dénoncez dans votre dernier livre ?

Je pense que les algorithmes de l'IA recèlent en leur sein un fort pouvoir de profilage et de manipulation, mais est-ce toujours à ce point négatif d'influencer les comportements si la société s'accorde pour en voir une utilité bénéfique à la collectivité ? Par exemple un meilleur triage des déchets, une réduction de l'usage de la voiture, des vols d'avion ou de la consommation électrique ? L'omniprésence et le pouvoir de formatage des algorithmes d'IA sont tels que je crains fort que l'UE légifère trop par le haut, un peu hors sol, se privant ainsi de leviers d'action indispensables. Je crains que ces nouvelles régulations ne se basent pas sur une expérimentation sociale suffisante et aux effets suffisamment étudiés.

Certains observateurs craignent que cette législation étouffe l'innovation...

Il est sans doute trop tôt pour se prononcer, car on ignore à ce stade les types d'applications d'IA qui seront les plus visés par ces nouvelles interdictions. J'entends surtout parler d'un ciblage des applications à risque de manipulation. Prenons l'exemple du crédit social chinois qui, et on le conçoit aisément, serait prohibé à jamais chez nous. Pourtant, le montant de vos primes d'assurance selon le risque que vous représentez pour la compagnie ou l'acceptation ou pas d'un crédit bancaire sont déjà assujettis à l'exécution d'algorithmes qui, implicitement, qu'on se l'avoue ou pas, vous attribuent un certain score social. Toute assistance algorithmique à une prise de décision deviendrait-elle interdite ? J'attends de voir. C'est du cas par cas, et je défends une participation citoyenne accrue dans l'acceptation ou non de ces automatismes décisionnels.

Cette législation risque-t-elle de défavoriser les acteurs économiques européens ?

Ce que les USA ont toujours eu de supérieur à l'Europe, c'est la voie du pragmatisme : on teste avant de se prononcer et éventuellement interdire. On accepte la prise de risque inhérente à cette expérimentation sociale, même à grande échelle. Prenons-en quelques graines et soyons un tout petit peu moins timorés en Europe. Le jeu en vaut la chandelle. Tant de nos inventeurs, en physique, en biologie et en informatique, ont quitté l'Europe pour les Etats-Unis car ils y trouvaient un terrain bien plus fertile pour leurs découvertes. Ne bridons pas l'esprit d'entre-

prise de nos chercheurs par des fantasmes ou des phobies qui tiennent aujourd'hui de la science-fiction pure.

Sam Altman a déclaré qu'OpenAI, dont il est le CEO, pourrait se retirer d'Europe s'il jugeait le texte trop contraignant.

Que veut dire se retirer d'Europe ? Rien dans les produits d'OpenAI n'est réellement territorialisé si ce n'est la puissance de leurs machines, car les datas dont ils nourrissent leurs réseaux de neurones et leurs super perroquets statistiques et logorrhéiques sont répartis sur l'ensemble du Web. La plupart des idées qu'ils exploitent sont connues de nombreux chercheurs en AI à travers le monde. La concurrence fait déjà rage entre ces différents modèles de langage. Il faut comprendre qu'il s'agit plus ici de puissance de calcul, d'expérimentation débridée et de dédommagement de milliers d'esclaves rivés devant leur écran que de véritables percées scientifiques. On est dans le domaine de la pure ingénierie, un domaine déserté par les véritables linguistes, une tradition scientifique d'ailleurs dominée par les Européens.

Le centre de recherche sur le lobbying Corporate Europe Observatory a alerté sur la pression que les lobbies font subir aux députés européens à propos de cette régulation. Cette pression risque-t-elle de dénaturer le texte de régulation ?

L'histoire nous a alertés sur l'extraordinaire pression des lobbies en matière d'émission de CO₂. Ils ont dépensé une énergie et un argent fou pour freiner les régulations. Je reste plus perplexe quant à de telles pressions en matière d'IA car, à nouveau, quelle partie des logiciels de Google, Facebook ou Microsoft sera véritablement visée et influencée par ces nouvelles régulations ?

La mise en application effective du texte est prévue pour 2026. D'aucuns critiquent une lenteur face à l'ampleur des enjeux.

J'ai été très surpris de découvrir les prises de position de grands pionniers de l'IA comme Geoffrey Hinton ou Yoshua Bengio, qui voient dans les développements d'aujourd'hui une menace bien plus importante que l'extension mondiale du conflit en Ukraine ou les quatre degrés Celsius additionnels qui se profilent. Il faut raison garder. Il existe, c'est vrai, des questions pressantes qu'il faut affronter en matière de profilage, de réalité alternative, de droits d'auteur et autres, mais rien de comparable aux menaces précitées. ●

Dixit

« Nous allons prendre notre bâton de pèlerin et tenter de convaincre un certain nombre d'Etats que cette intelligence artificielle, qui amène énormément d'opportunités [...] peut aussi engendrer des risques excessivement graves. »

Mathieu Michel, le 31 mars dans *L'Avenir*, après le suicide d'un homme qui s'est livré à des échanges intensifs avec Eliza, un agent conversationnel basé sur l'intelligence artificielle.

« La loi sur l'IA donnera le ton au niveau mondial en matière de développement et de gouvernance de l'intelligence artificielle, en veillant à ce que cette technologie [...] soit utilisée dans le respect des valeurs européennes que sont la démocratie, les droits fondamentaux et l'Etat de droit. »

Le corapporteur **Dragos Tudorache**, le 14 juin, dans le communiqué de presse du Parlement européen annonçant que les députés sont prêts à négocier les premières règles pour une IA sûre et transparente.

« Ce règlement n'est qu'un morceau de papier s'il n'est pas appliqué. »

Kris Shrishak, responsable des technologies au Conseil irlandais pour les libertés civiles, pointant, ce 14 juin, le problème le plus crucial de l'AI Act : son application.